



ELSEVIER

VIE SCIENTIFIQUE



www.elsevier.com/locate/natsci

Les rencontres du pôle-relais « zones humides intérieures » ☆

Workshops on “inland wetlands”

Richard Raymond *

Agro-géographe, Ladyss CNRS, Institut de géographie, 191, rue Saint-Jacques, 75005 Paris, France

Les zones humides sont de ces espaces qui rassemblent de nombreux acteurs préoccupés par la préservation de la nature. Réparties sur l'ensemble du territoire national et européen, elles sont fréquemment évoquées lorsqu'il s'agit d'illustrer la nécessité de préserver des écosystèmes riches et fragiles. Elles le sont également comme exemples de modes de gestion originaux préservant le caractère naturel attribué à un espace. Cette fréquence n'est sans doute pas indépendante de plusieurs caractéristiques de ces milieux et des dynamiques qui les affectent ou les ont affectés : le caractère peu rentable, dans le contexte actuel, des activités qui s'y déploient ; leurs fonctions écologiques ou hydrauliques, dont on redécouvre l'importance ; la forte diminution de leur nombre et de leur étendue (cf. le rapport du préfet Bernard réalisé à l'initiative du Commissariat au plan qui souligne qu'en trente ans, un tiers des zones humides métropolitaines a disparu). Les zones humides font alors l'objet de multiples attentions de la part des acteurs intervenant au niveau international, national ou local.

Ainsi, vingt ans après la signature de la Convention de Ramsar qui oriente les modalités de sauvegarde et de gestion des zones humides en tant qu'habitats d'oiseaux d'eau, l'État français inscrit la définition et la sauvegarde des zones humides dans le cadre législatif (loi sur l'eau du 3 janvier

1992 traduite dans l'article L 211-1 du Code de l'environnement). Malgré un ensemble de mesures et textes législatifs peu favorables aux zones humides, les dernières lois marquent une avancée certaine pour leur préservation¹. C'est ainsi qu'a été adopté, en 1995, le Plan gouvernemental d'action en faveur des zones humides. Parallèlement, les espaces d'application des différents outils de gestion de l'environnement LIFE, les Opérations locales agri-environnementales (OLAE), puis les Contrats territoriaux d'exploitation (CTE, dont les signatures ont été suspendues l'été 2002), témoignent de l'importance accordée à la gestion de ces milieux dans le cadre de la gestion de l'environnement et des milieux réputés naturels. L'approbation des Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), la mise en place de l'Observatoire national des zones humides (ONZH) au sein de l'Institut français de l'environnement (IFEN) en 1997, la création du Fonds national de solidarité sur l'eau, la prise en compte des zones humides dans les Directions territoriales d'aménagement (DTA) guident et renforcent l'attention portée aux zones humides françaises. Les conclusions du Programme national de recherche sur les zones humides (PNRZH) en 2001 ont également beaucoup contribué à ce regain d'intérêt.

Dans ce cadre, les « pôles-relais » sont chargés de lancer ou d'accompagner les initiatives locales

☆ Compte rendu de séminaire (Parc naturel régional de la Brenne, 14, 15 et 16 novembre 2002).

* Auteur correspondant. Tél. : 01.40.97.78.06, Fax : 01.40.97.71.55.

Adresse e-mail : ric_raymond@yahoo.com (R. Raymond).

¹ Cf. l'article d'Olivier Ciziel, « État actuel de la réglementation sur les zones humides en France », In : *Actes des premières rencontres nationales des acteurs du pôle-relais « Zones humides intérieures »*, Fédération des parcs naturels régionaux de France, 2001, 84-110.

en faveur de la préservation des zones humides. Ils sont au nombre de six, chacun ayant en charge un type de zone humide : les marais de l'arc atlantique, les lagunes méditerranéennes, les tourbières, les vallées alluviales, les marais et mouillères et, enfin, les zones humides intérieures. Chacun d'eux est coordonné par une DIREN et un autre organisme. Ainsi, le pôle-relais « zones humides intérieures » est piloté par la DIREN Champagne-Ardenne et la Fédération des parcs naturels régionaux de France. Leur action s'articule autour de trois axes : recueillir les connaissances sur le développement durable des zones humides ; favoriser les rencontres entre acteurs afin de confronter les pratiques et observations, de valider les principes et modèles établis et d'initier des pistes d'analyses et d'action ; participer à l'évaluation des résultats et des collaborations aux mesures nationales ou internationales.

C'est dans ce cadre que le pôle-relais « zones humides intérieures » a organisé ses deuxièmes rencontres sur le territoire du Parc naturel régional de la Brenne. Le thème en était « Développement durable des zones humides : quels enjeux économiques ? ». Après plusieurs propos introductifs, Marie-Odile Guth (Inspection générale de l'Environnement) a fait le point sur le Plan national d'action pour la reconquête des zones humides. Puis Virgil Munteanu (Gouverneur de la Réserve de biosphère du delta du Danube) a présenté, à partir de l'exemple de ce delta, les divergences qui peuvent exister entre les intentions de gestion d'un milieu et le résultat des pratiques et des comportements de ceux qui interviennent effectivement sur ce milieu. Puis, les interventions furent structurées en trois sessions. La première a regroupé les propos de scientifiques s'interrogeant sur les valeurs économiques des zones humides. Les deux sessions suivantes ont été consacrées à la prise en compte des zones humides dans les opérations de développement durable, ainsi qu'à la présentation des outils au service de la gestion durable de ces milieux et à leurs applications.

Ces deux dernières sessions ont rassemblé la très grande majorité des intervenants. Ainsi, de nombreuses expériences concernant la gestion des zones humides ont pu être présentées. Les différents modes de gestion, les outils utilisés, les difficultés rencontrées ou les réussites ont pu être mis en perspective. Ici, une alliance entre des éleveurs et des oiseaux concourt à préserver des prairies alluviales. Là, la structure foncière des marais favorise la mise en place de structures de concertation et l'adoption d'OLAE, puis de CTE. Ailleurs, les relations entre différents acteurs sont mises en tension par le truchement du paysage, d'animaux symboli-

ques, d'acteurs spécifiques. Ailleurs encore, les représentations de milieux de zones humides par les acteurs locaux font obstacle à l'adoption de mesures préconisées par des écologues ou des acteurs administratifs.

Dans un cadre réglementaire commun (loi sur l'eau, loi d'Orientation agricole, Natura 2000...), les particularités locales, tant sociales (type de mise en valeur des espaces concernés, réseaux d'acteurs, structure des cadres de concertation, histoire des systèmes d'acteurs participant à une gestion collective d'un espace commun...) que matérielles (espèces végétales ou animales présentes, organisation foncière, mode de circulation de l'eau...) conduisent à des situations très diverses. Celles-ci rendent compte de décalages plus ou moins importants entre, d'une part, les objectifs assignés par les politiques de développement ou les préconisations issues de considérations informées par les analyses scientifiques et, d'autre part, les possibilités offertes par les contextes locaux. Le souhaitable n'est pas toujours le possible, loin de là.

Les expériences présentées et les nombreuses discussions avec la salle ont mis en évidence l'importance des dimensions historiques, matérielles, sociales et symboliques propres à chaque situation. La conduite de la gestion de zones humides s'inscrit dans un ensemble de systèmes complexes évolutif, dont la connaissance et la maîtrise ne seront toujours qu'imparfaites. Cette complexité oblige à hiérarchiser les niveaux d'analyse et les approches. De même, ces systèmes complexes dépassent souvent les unités apparentes que l'on analyse (comme peuvent en témoigner tant de gestions institutionnelles contrariées par des acteurs informels). En effet, les dimensions fonctionnelles de ces unités sont différentes en fonction de l'angle d'analyse choisi. Cette multiplicité de contours rend plus difficile encore l'observation des niveaux hiérarchiques des systèmes auxquels il est fait référence. La conduite efficace de la gestion des zones humides semble donc se faire par une série d'adaptations autour de directives communes. Elle prend souvent la forme d'essais, d'échecs ou de réussites successifs dans un contexte toujours particulier.

Ces rencontres furent une véritable occasion de rassembler des retours d'expérience sur la gestion des zones humides et sur les systèmes d'acteurs qui y participent. De nombreux apprentissages ont été possibles grâce à ces échanges. Il apparaît en particulier que les opérations de gestion de zones humides réussies ont toutes nécessité du temps, de la patience, de la pédagogie et une forte animation. Tous les participants ont souligné l'importance du caractère progressif de l'engagement des

partenaires dans les mesures de gestion contractuelles proposées. Celles-ci doivent rester souples et simples afin de s'adapter aux contextes locaux.

Les scientifiques qui participaient à ces journées y ont trouvé une opportunité de renouveler leurs questionnements à la lumière des expériences présentées. Enfin, ces rencontres ont montré l'intérêt d'une approche multidisciplinaire pour conduire l'analyse d'un système complexe inscrit à la fois dans la sphère naturelle et dans la sphère anthropique. Elles ont également illustré l'importance de prendre en compte les expériences passées pour conduire une gestion de système dans un contexte marqué par l'incertitude. Ces considérations se rapprochent des préoccupations de ceux qui réfléchissent à la gestion du risque dans d'autres domai-

nes que celui des zones humides ou même, plus largement, que celui de l'environnement. Des échanges méthodologiques avec, par exemple, les personnes impliquées dans la sûreté de fonctionnement des établissements industriels ou techniques semblent riches de promesses. Encore un appel à l'échange entre disciplines.

Les actes de ces rencontres seront publiés dans le cadre du Plan d'action pour les zones humides. Les prochaines rencontres du pôle « zones humides intérieures » auront lieu l'année prochaine sur le thème des usages des zones humides (Contact : Cécile Birard, Coordinatrice du pôle-relais « zones humides intérieures », Fédération des Parcs naturels régionaux de France, cbirard@parcs-naturels-regionaux.tm.fr).

Available online at www.sciencedirect.com

SCIENCE @ DIRECT®